

Conditions de participation

Seuls les États et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF sont habilités à inscrire des concurrents aux concours culturels et de création ainsi qu'aux compétitions sportives, selon les modalités définies par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF).

Les participants doivent :

- être ressortissants des États ou gouvernements membres ou observateurs de l'OIF ;
- posséder soit par naissance, soit par naturalisation obtenue six (6) mois au moins avant les Jeux, la nationalité de l'État qu'ils représentent, sous réserve des conditions prévues à l'article 5 des statuts du CIJF et des règles des Jeux qui traitent des engagements ;
- ne pas dépasser l'âge défini par la réglementation en fonction des disciplines.

Pour la 9e édition des Jeux de la Francophonie qui se déroule dans les villes de Moncton et Dieppe au Canada Nouveau-Brunswick du 23 juillet au 1er août 2021, les concurrents (artistes, créateurs et sportifs) doivent :

être âgés de plus de 18 ans (né au 1er janvier 2003 et avant) et de:

- **moins de 35 ans (né au 1er janvier 1986 et après) pour les concours culturels sauf le concours culturel en animation (Improvisation);**
- **moins de 25 ans (né au 1er janvier 1996 et après) pour le concours culturel en animation (l'Improvisation);**
- **moins de 35 ans (né au 1er janvier 1986 et après) pour les concours de création ;**
- **moins de 35 ans (né au 1er janvier 1986 et après) pour la compétition d'athlétisme et d'athlétisme handisport ;**
- **moins de 30 ans (né au 1er janvier 1991 et après) pour les compétitions de luttes;**
- **moins de 25 ans (né au 1er janvier 1996 et après) pour les compétitions de basket-ball et de judo;**
- **moins de 21 ans (né au 1er janvier 2000 et après) pour la compétition de tennis de table et de tennis (en animation);**
- **moins de 20 ans (né au 1er janvier 2001 et après) pour la compétition de football;**

Chaque État ou gouvernement participant doit inscrire sa délégation dans le respect de l'échéancier défini dans le document « Guide des inscriptions ».

Chaque État ou gouvernement participant a la responsabilité du transport international de sa délégation, de l'assurance et du transport des œuvres de ses artistes.

URL source: <https://www.jeux.francophonie.org/etats-invites/conditions-de-participation-0>